Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 41
Votes exprimés : 41
POUR : 41
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
29 avril 2025
Date d'affichage :
29 avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT, absent excusé (représenté par Benjamin RAVERAT) – Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) – Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU, absent excusé (pouvoir à Cloria JAOLAZA) – Cloria JAOLAZA – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Philippe LARDIN - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Sylvie CHARPIGNON - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –
Absents excusés : Marcel GEORGES -
Absents : Gilles SACKEPEY – Pierre-Yves ROY – Evelyne CALLEJA – Bertrand LEBLANC – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER – Christian LARDIN -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération
VISITES GUIDEES
FIXATION TARIFS

La commission développement économique et tourisme, réunie le 22 avril 2025, propose de fixer les tarifs des visites guidées qui seront réalisées par l'agent d'accueil touristique, comme suit :

- Groupes entre 6 et 12 personnes inclus : 12 € par personne,
- Groupes entre 13 et 30 personnes maximum : 10 € par personne,
- Enfants, étudiants, séniors : 5 € par personne,
- Enfant de moins de 5 ans : Gratuit.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

FIXE les tarifs des visites guidées comme suit :
- Groupes entre 6 et 12 personnes inclus : 12 € par personne,
- Groupes entre 13 et 30 personnes maximum : 10 € par personne,
- Enfants, étudiants, séniors : 5 € par personne,
- Enfant de moins de 5 ans : Gratuit.

DIT que ces tarifs seront applicables, à compter du 5 mai 2025.

DIT que l'encaissement de ces recettes sera réalisé à l'article 70632 du budget principal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS

L'ISLE SUR SEREIN
COMMUNAUTÉ de COMMUNES du SEREIN
89440

PUBLIEE LE 12/05/2025

REÇU EN PREFECTURE
le 12/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-089-200039709-20250505-2025_044-DE